

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil municipal du 27 Juillet 2026

Date de séance : 27 juillet 2026
Date de convocation : 21 juillet 2026
Date d'affichage : 28 juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 juillet 2026 à la salle du conseil municipal.

Étaient présents les conseillers : Rivier Jean-François, Nancy Laurent, Pouvreau Françoise, Gerbe David, Valette Sophie, Dumas Agnès, Volay Nathalie, Danguin Cyrille, Benso Alexandra, Passinge Romain, Sellier Cyrille, Moncel Rémi, Jérémy Dupré.

Absents excusés :

Laure Germain absente excusée
Blandine Lamouroux absente donne son pouvoir à Sophie Valette

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants au cours de la séance : 14

Monsieur David Gerbe est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1°) DELIBERATION DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES

M. le maire explique que la trésorerie nous demande de prendre une délibération concernant les créances qui sont irrécouvrables. Une demande d'admission en non-valeur de créances éteintes d'un montant de 3 339.19 euros sera inscrite au compte 6542.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE : Que la créance irrécouvrable d'un montant de 3339.19 euros soit mise au compte 6542.

DELIBERATION N° 33/2026

2°) DELIBERATION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE LAMURE S/Azergues

M. le maire explique que nous avons reçu un mail du collège de Lamure/Azergues, qui nous informe qu'un voyage scolaire en Irlande est organisé en mars 2027. 13 élèves de Létra participent à ce voyage. Ils ont besoin d'aide financière pour le financer. Le maire propose de participer et demande au conseil le montant attribué.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : de participer au voyage Irlande du collège de Lamure sur Azergues de mars 2027, pour la somme de 200 euros.

DELIBERATION N° 34/2026

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

3°) DELIBERATION REGULARISATION HORAIRE ANNUALISE D UN AGENT TECHNIQUE

M. le maire explique que l'agent technique territorial a changé d'horaire en février 2026 car l'agent ne souhaitait plus travailler le mercredi. Après vérification il s'avère que l'horaire hebdomadaire n'est pas de 23h86 hebdomadaire annualisée mais de 27.14 heure hebdomadaire annualisée.
Nous allons annuler la délibération 04/2026 et délibérer pour cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **Suppression de la délibération n° 04/2026 : 23h86 hebdomadaire annualisé à compter du 01/02/2026 pour l'agent technique.**
- **Accepte la création d'un poste AIDE CANTINE/PERISCOLAIRE/MENAGE pour l'agent technique pour 27.14 heures hebdomadaire annualisé, à compter du 01/02/2026.**

DELIBERATION N° 35/2026

4°) DELIBERATION CORRESPONDANT DEFENSE

M. le maire explique qu'un correspondant défense doit être nommé. Au dernier conseil, il avait demandé si quelqu'un était intéressé.

Agnès Dumas se propose.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE : que Madame Agnès Dumas soit la référente défense.

DELIBERATION N° 36/2026

5°) RAPPORT D'ACTIVITE 2025 CCBPD

M. le maire fait un petit résumé sur le rapport d'activité 2025 et il précise que ce rapport a été envoyé par mail aux personnes du conseil municipal.

Tous les membres du conseil ont pris acte du présent rapport d'activité 2025.

6°) INFORMATION SUR L'USAGE DE LA CLIMATISATION AU LOCAL BOULES/CHASSE

L'adjoint Laurent NANCY explique que la climatisation du local boules/chasse doit être utilisée de la façon suivante :

- Elle doit être utilisée principalement pour le chauffage,
- A cause des chaleurs, le local a été proposé au club restons jeunes mais à titre exceptionnel, pour leurs parties de jeux de cartes du jeudi.

Le maire demande aux conseillers si nous proposons à la location le local avec la climatisation en période de forte chaleur.

Il a été décidé qu'en cas de Canicule orange/rouge, on peut proposer la location du local boules/chasse avec la climatisation avec une tarification. Une délibération sera à prévoir au prochain conseil.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

7°) PRESENTATION ET VALIDATION DEVIS CLIMATISATION REFECTORIOIRE de la cantine

L'adjoint Laurent Nancy informe que nous avons reçu un devis de GELCLIM de Létra pour climatiser le réfectoire de la cantine, le montant est de 6 816 euros. Le conseil valide le devis.

Au sujet des salles des classes, il va être installé des brasseurs d'air, soit 10 brasseurs au total. Une aide de 400 euros par brasseur sur facture acquittée va être obtenue ; 2 classes et la mairie seront équipées prochainement.

8°) VALIDATION GESTION INFORMATIQUE CIMETIERE

M. le maire explique que nous avons reçu 4 devis pour la gestion informatisée du cimetière. Le coût du devis qui semble le mieux adapté est celui de l'entreprise 3D OUEST de 2 098.44 euros TTC dont une maintenance annuelle de 222.84 euros.

Le conseil valide le devis proposé.

9°) VALIDATION D'UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE

M. le maire explique qu'une étude environnementale est à établir pour le PLU vu la nouvelle réglementation, cela devient une obligation. Le coût sera d'environ 15 000 euros.

Le maire demande si le conseil est d'accord pour la validation du devis afin de poursuivre les démarches pour le nouveau PLU.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Le bar « Nocheletra » a ouvert une petite épicerie d'urgence.

Le Local Epicerie : l'avocat nous informe avoir mandaté un commissaire de justice. M. le maire propose d'acheter pour une somme dérisoire le matériel si cela est possible. Affaire à suivre.

L'appartement au-dessus de l'épicerie sera mis en location. Des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux : la peinture et l'isolation des combes.

Le Local boules/chasses : Le devis isolation des combles a été reçu.

Local au-dessus de la coiffeuse et cage d'escalier : des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux de peinture.

Pour l'école : devis store demandé.

Le centre des Bruyères : nous attendons le retour du rapport de sécurité suite à notre dernière visite.

Salon de Coiffure « Maison B » : l'inauguration est prévue le samedi 12/09/2026 à 18h, la mairie prend en charge les boissons.

Terrain du « le grand bola » : Un propriétaire a créé une zone de détente et installé des ruches. Une déclaration de travaux pour régularisation a été déposée en mairie.

Le maire lui a rappelé les règles d'urbanisme et l'informe de l'arrêté de janvier 1979 établi par la mairie, qui interdit l'utilisation des véhicules tous terrains en dehors de voies ouvertes à la circulation.

MAIRIE DE LETRA
Arrondissement de VILLEFRANCHE SUR SAONE
Département du RHONE

Évaluation de la cotisation pour la location des salles pour les associations. Après discussion, il a été décidé de réajuster le montant annuel de la location des salles. Une délibération sera prise au prochain conseil.

Les arceaux pour les vélos offerts par la CCBPD ont été réceptionnés, ils vont être installés.

Le projet sur la borne de recharge pour véhicule électrique est en cours de discussion avec le Syder.

Le forum des activités est prévu le dimanche 6/09/2026 de 9h à 12h00.

La fête du rosé est prévue le 29/07/2026 à partir de 18 heures au bar « Nocheletra »

Le prochain conseil est prévu le lundi 7/09/2026.

La séance est levée à 22h30.

David Gerbe, secrétaire de séance



Jean -François Rivier, le maire

